

Charte des lieux accueillants des formations de l'ADEAR du Lot

Contexte de formation

Public

Les formations de l'ADEAR sont destinées en priorité aux paysans et paysannes installé·es ou en cours d'installation. Nous rendons cependant accessible nos formations à toutes et tous. Les personnes du lieu accueillant sont invitées à participer à la formation si elles le souhaitent.

Lieu de formation

Les formations sont réalisées en priorité dans les fermes du réseau. Cela a pour avantage pour les stagiaires d'évoluer dans un environnement de travail réel avec ses problématiques propres à celles de toutes les fermes. Cela permet aussi de rencontrer les paysan·nes accueillant·es et de voir d'autres manières de faire (organisation, techniques, savoir-faire...).

Repas et logement

Les repas sont pris sur place. Le principe : chacun amène de quoi partager !

Horaires

Une journée de formation dure 7h et est habituellement dispensée de 9h30 à 17h30. L'animatrice de l'ADEAR du Lot est sur les lieux de formation 30 minutes avant la formation pour préparer les lieux et l'accueil. Si l'animatrice n'est pas présente, une personne désignée référente par l'ADEAR prend le relais.

Organisation

Un échange téléphonique ou par mail a lieu avant la formation pour s'assurer de l'adéquation du lieu accueillant à la formation. Un mail de logistique est envoyé aux stagiaires inscrit·es avec l'adresse du lieu accueillant ; le programme et l'ensemble des informations nécessaires à son bon déroulement une semaine avant la formation.

Cadre politique

L'action de formation a lieu dans le contexte des valeurs énoncées dans la [charte de l'Agriculture paysanne](#) :



Six thèmes interdépendants proposent une approche multi-dimensionnelle de l'agriculture et forment le cadre du projet politique d'Agriculture paysanne :

- l'autonomie du paysan et de sa ferme ;
- la répartition des volumes, des actifs, des aides pour des paysan·nes nombreux·ses ;
- le travail avec la nature pour la préserver tout en travaillant avec elle.
- la transmissibilité des fermes ;
- la qualité des produits (sanitaire, chimique, nutritionnelle, gustative) ;
- le développement local et la dynamique territoriale.

Cadre réglementaire

Le lieu accueillant s'engage à :

- Respecter la présente charte et le règlement intérieur de la formation ;
- Faciliter l'accès des personnes en situation de handicap lorsque cela est nécessaire ;
- Être au fait des réglementations obligatoires en fonction de la situation d'accueil : DUERP, accessibilité, hygiène, etc.

Répartition des rôles

Le coordinateur, l'ADEAR du Lot

- Communication sur les modalités d'accès au lieu de formation et fléchage ;
- Mise à disposition de matériel pour la formation : petits matériels, cafetière et bouilloire, café et thé, kit de vaisselles, paperboard, vidéoprojecteur, écran ;
- Accueil des stagiaires et introduction de la formation en présentant notamment le déroulé logistique de la ou les journées ;
- Rangement et nettoyage des locaux mis à disposition.

Le lieu accueillant

- Communication à l'ADEAR du Lot de l'adresse exacte (et de l'itinéraire si requis) ;
- Communication à l'ADEAR du Lot du matériel à disposition sur le lieu d'accueil s'il existe (paperboard, vidéoprojecteur, écran...) ;
- Mise à disposition d'un local au minimum couvert en été, fermé et chauffé en hiver, avec l'électricité et l'eau ;
- Si disponible, présentation du contexte de la ferme aux stagiaires et éventuellement visite du lieu dans le cadre de la formation si pertinent ;
- Les personnes du lieu accueillant sont invitées à participer à la formation si elles le souhaitent, et à partager les moments de convivialité avec le groupe : repas partagé, accueil, etc.